

Règlement du Concours Photo

"1 bracelet, 1 cheval et moi" du 15 septembre au 30 octobre 2014

Le présent règlement détermine les règles et conditions de participation du concours "1 bracelet, 1 cheval et moi" que le participant reconnaît accepter, sans réserve, du seul fait de sa participation.

Article 1 - Organisation

La société FORMES EQUESTRES, société anonyme au capital de 1 859 878 Euros dont le siège social est situé 10, rue du Général de Castelnau, 75015 Paris immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 318 827 003 Code APE 4764Z organise sur le site Facebook un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé "1 bracelet, 1 cheval et moi".

Le jeu débutera le 15 septembre 2014 à minuit et se terminera le 30 octobre 2014 à 23h59 inclus et sera accessible sur Internet (www.padd.fr) et sur Facebook à l'adresse suivante : <http://www.facebook.com/pages/Padd.fr>

Ce jeu n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Les informations que vous communiquerez seront fournies à PADD / FORMES EQUESTRES et non à Facebook. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour ce jeu, et pour la promotion de la marque PADD, si vous l'acceptez explicitement lors de votre inscription ou participation.

- Article 2 : Conditions d'accès et de participation

Le jeu concours est ouvert à toute personne physique de 13(treize) ans minimum selon la loi française à la date du lancement du concours, résidant en France Métropolitaine ayant accès au réseau Internet.

La société Formes Equestres se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

Pour les personnes mineures, une autorisation de la personne détenant l'autorité parentale est exigée. Nous nous réservons la possibilité de demander expressément l'accord du parent qui détient l'autorité parentale de l'enfant. A défaut d'autorisation parentale de la candidate mineure, la participation de celle-ci sera automatiquement annulée.

Les membres ou salariés de la Société Organisatrice, de ses filiales et /ou sociétés affiliées, des sociétés prestataires et / ou partenaires dans l'organisation du jeu, du personnel des points de ventes participant à la mise en œuvre du jeu, plus généralement toute personne intervenant dans l'organisation du jeu, ainsi que des membres de leur famille vivant dans le même foyer (ascendants, descendants, conjoints) ne peuvent participer au jeu.

La participation de plusieurs personnes d'un même foyer est autorisée.

Article 3 - Déroulement du jeu inscription et participation

Les étapes pour participer au jeu sont : Les participants doivent :

1/ Accéder à la page Facebook PADD accessible depuis l'adresse : <http://www.facebook.com/Padd.fr>

Devenir Fan pour pouvoir participer au concours

Cliquer sur l'onglet « événements » créé à cette occasion.

2/ Pour participer, il suffit aux participants de :

- Retirer gratuitement un bracelet dans leurs magasins PADD.
- De prendre une photo sur le thème "1 bracelet, 1 cheval et moi ». Doivent figurer sur la photo le participant, seul ou en famille, un cheval et le bracelet. Thématique humour, émotion ou rétro pour illustrer 40ans d'histoire partagée avec PADD.
- D'accéder à la page Facebook PADD accessible depuis l'adresse : <http://www.facebook.com/Padd.fr>
- Cliquer sur « J'aime » pour être membre
- Cliquer sur l'onglet « évènements » créé à cette occasion.
- Cliquer sur le bouton "cliquez ici pour tout savoir et participer au concours"
- Compléter les informations suivantes : Pseudonyme, prénom, nom, adresse postale, adresse électronique, date de naissance du participant, téléphone.

Retourner expressément par courrier le bulletin d'inscription avec photocopie de la carte d'identité ainsi que l'autorisation de la publication et de l'utilisation des photos, prénoms et / ou pseudonymes sur la page Facebook, dans un délai de 15 jours après leur inscription au concours.

A défaut d'autorisation, la participation du (de la) candidat(e) sera automatiquement annulée.

Une seule inscription par personne (même prénom et nom, même adresse postale) est possible. Les coordonnées inexactes ou incomplètes ne seront pas prises en considération.

- Déposer la photo prise pour l'occasion.

Tous les participants verront leurs photos sur Facebook afin de permettre aux fans d'aimer ou de partager. Le Dépôt des photos se feront du 15 septembre au 30 octobre 2014

- Pour participer au Jeu, l'internaute doit, conformément à l'article 2 ci-dessus, être inscrit en tant que membre de la page Facebook « PADD– le rendez-vous des cavaliers ».

Il doit ensuite à compter du 15 septembre 2014 (00h00) remplir le formulaire d'inscription et publier une photographie sur la page Facebook « Padd- le rendez-vous des cavaliers » (1 seule participation par personne – même nom – même prénom – même adresse postale)

Les Participants auront jusqu'au 30 octobre 2014 (23h59) pour poster la photo avec laquelle ils souhaitent concourir ; toute demande de participation ultérieure ne pourra pas être prise en compte.

Le 30 novembre 2014 les 12 Gagnants seront annoncés sur la page Facebook PADD -le rendez-vous des cavaliers, newsletter et sur www.Padd.fr .

Les participants au jeu "1 bracelet, 1 cheval et moi" s'engagent à accepter- en signant et retournant par courrier le bulletin d'inscription sous 15 jours lors de l'inscription du (de la) participant(e) - la diffusion de leur photo. En effet, un calendrier sera édité ayant pour sujet « "1 bracelet, 1 cheval et moi" » sera diffusé sur le site Internet de Padd.fr, sur la page officielle Facebook de Padd le rendez-vous des cavaliers et dans le journal Atpadd, et distribué gratuitement dans tous les magasins PADD à partir de début décembre 2014 (dans la limite des stocks disponibles)

3/ Les participants au concours sont invités à présenter 1 photos sur le thème "1 bracelet, 1 cheval et moi ». Doivent figurer sur la photo le participant, seul ou en famille, un cheval et le bracelet.

Le format de la photo doit être JPEG, JPG ou PNG à l'exclusion de tout autre, et la taille des fichiers doit être au minimum de 2480x3508PX pour un poids minimum de 1,5Mo.

Thème du concours photo : "1 bracelet, 1 cheval et moi » : humour, émotion ou rétro pour illustrer 40ans d'histoire partagée avec PADD.

Cependant la photo devra être conforme au brief ci-après :

mettre en scène le Participant seul ou en famille, avec le bracelet et son cheval ou son poney ou un cheval/ poney qu'on lui a prêté avec accord du propriétaire de celui-ci ou le cheval du participant seul respectant le thème humour, émotion ou rétro pour illustrer 40ans d'histoire partagée avec PADD.

De plus, la photo et le texte descriptif qui l'accompagne ne doivent pas être contraires aux dispositions légales et/ou réglementaires en vigueur et ne pas porter atteinte aux droits des tiers, et notamment ne doivent en aucun cas contenir :

des éléments portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle ou droits de la personnalité (notamment des tierces personnes qui figureraient sur la photo) ; des propos et/ou des images susceptibles de porter atteinte à l'ordre public, au respect de la personne humaine ou de sa dignité, à l'égalité entre femmes et hommes, à la protection des enfants et des adolescents ;

des propos et/ou des images encourageant la commission de crimes et délits ou le commerce et la consommation de substances interdites, la prostitution, le terrorisme, les agressions sexuelles, le vol, le suicide, la violence ... ; des propos et/ou des images faisant l'apologie ou la négation ou la remise en question des crimes de guerre et/ou contre l'humanité ;

des propos et/ou des images encourageant, contenant ou provoquant à la discrimination, l'injure, la haine ou la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment à raison de leur origine, ou de leur appartenance ou non à une ethnie, une nation, une race, ou une religion déterminée, de leur handicap, de leurs préférences sexuelles ou de toute autre différence ;

des propos et/ou des images grossières, insultantes ou diffamantes à l'encontre d'autrui, ou portant atteinte à l'image ou à la réputation d'une marque ou d'une quelconque personne physique ou morale, de quelque manière que ce soit.

Chaque photo et chaque texte devront être en adéquation avec ce brief et ces règles et seront soumis à modération avant publication

Toute participation non conforme aux caractéristiques techniques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte, de même que toutes photos reçues par courrier seront rejetées par la Société Organisatrice.

Seront exclus de l'offre d'office : Les formulaires d'inscriptions incomplets, comportant des erreurs, les photos adressées par la poste, et/ou en dehors des délais ci-dessus, de même que les personnes n'ayant pas respecté les délais de participation au concours prévu ou les conditions demandées ci-dessus pour les photos.

- Article 4 : Validation des candidatures et des photos

Toutes les candidatures, dépôts de photos et profils seront soumis à un contrôle. La Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas retenir une photo et un profil qui ne correspondrait pas aux critères de sélection stipulés à l'article 3, à l'esprit du concours ou portant atteinte aux bonnes mœurs.

Il est interdit de reproduire à l'identique une photo déjà mise en ligne.

En publiant une photo et un texte descriptif, le Participant déclare et garantit : qu'il est l'auteur exclusif de ces éléments ou à l'autorisation de les poster et qu'il détient tous les droits afférents aux éléments qu'il publie qu'il a l'autorisation de toute personne représentée sur la photo et/ou de celles des parents ou tuteurs légaux s'il s'agit d'enfants mineurs représentés ainsi éventuellement que du ou des propriétaires de l'animal photographié qu'il détient l'autorisation des propriétaires des lieux, des biens et/ou des œuvres et/ou des marques protégées qui figurent sur la photo et/ou dans le texte, que l'utilisation et la diffusion de la photo et du texte n'enfreint les droits d'aucune personne ou entité et ne leur cause aucun préjudice. Le Participant garantit Formes Equestres Padd contre tout recours à ce titre. Ainsi le Participant garantit à Formes Equestres PADD la jouissance paisible des droits d'utiliser et/ou de publier la photo et son texte descriptif dans les conditions prévues au présent règlement contre tout trouble, action, revendication, opposition ou éviction quelconque d'un tiers prétendant que l'utilisation et/ou la publication de ces éléments porte atteinte à ses droits. Par conséquent, le Participant garantit Formes Equestres Padd contre les conséquences directes ou indirectes de toute revendication ou réclamation de tiers se prétendant titulaires de droits sur les éléments qu'il a publiés dans le cadre du présent Jeu.

Les participants qui transmettent des photographies à la Société Organisatrice dans le cadre du présent jeu s'engagent à transmettre des photographies libres de droits, non suggestives et ne portant pas atteinte à l'image ou aux droits de tiers, n'étant pas de nature à choquer, offenser, diffamer, pas obscène, pornographique ou pédophile, ne comportant pas de données personnelles telles qu'un numéro de téléphone et garantissent la Société Organisatrice de toute réclamation ou action à cet égard.

Toute photo ne respectant pas ces conditions sera refusée pour toute publication sur le site.

En toutes hypothèses, le Participant est l'unique responsable des photos et textes qu'il publie, stocke ou télécharge au travers de la page Facebook « PADD-Le rendez-vous des cavaliers » Formes Equestres- Padd se réserve le droit de supprimer, effacer, masquer et/ou modifier tout élément publié à tout moment et sans préavis. Elle n'approuve aucun élément publié, stocké ou téléchargé par le Participant ou toute tierce partie, et n'assume aucune responsabilité quant à ces éléments ni concernant toute perte ou tout dommage subi.

En publiant et/ou envoyant ces éléments au travers du présent Jeu, le Participant donne à Formes Equestres Padd le droit à titre gratuit de reproduire et de représenter la photo et/ou le texte sur le site Internet www.Padd.fr, sur la page Facebook « Padd- Le rendez- vous des cavaliers » et plus généralement sur tout support de communication relatif au présent Jeu, pour la durée de cette communication et la zone de diffusion de ces supports. Elle indiquera, lorsque cela est possible, le nom d'utilisateur Facebook du Participant concerné.

Le Participant renonce à réclamer une quelconque rémunération du fait de l'utilisation de sa photo et/ou de son texte par Formes Equestres Padd , pour les besoins et dans le cadre du présent Jeu.

- Article 5 : Déroulement du concours photo

1/Principe du jeu

Entre le 15 septembre et le 30 octobre 2014, un concours sera ouvert aux fans de la page officielle Facebook padd.

Il est possible de s'inscrire au concours à tout moment durant la période de validité du concours. Les participants devront publier 1 photo.

1 seule photo par participant.

2/Détermination des gagnants

A l'issue de la période de dépôt des photos, soit le à partir du 30 octobre 2014 (à 23h59), délibération du grand jury , 12 (douze) photos seront sélectionnées et désignées par le "Grand Jury PADD », qui annoncera les gagnants du concours Photo "ESCAPADD Le Calendrier » le 30 Octobre 2014 sur Padd.fr, la page Facebook Padd et autre support de l'enseigne.

Le jury est composé du responsable communication de la société Formes Equestres Mlle Laetitia Bourdon, du responsable multimédia de la société INFRA Mr David Jaegge et du directeur de la publicité de la société Cheval Pratique Mr Emeric de Spa. Il se réunira dans les 30 jours ouvrés après la fin du concours pour déterminer les gagnants suivant les critères définis précédemment.

Les décisions du jury seront souveraines et sans appel.

- Article 6 : Dotations

Les dotations mises en jeu pour le concours sont : Les 12(douze) gagnants remporteront les lots* suivants :

*Les prix attribués aux 12 gagnants sont identiques et par personne, décrits ci-dessous:

Chèques cadeaux PADD d'une valeur totale de 300 € (trois cents euros) à retirer dans un magasin Padd sur présentation de pièce d'identité et du mail de confirmation de gain. Valable sur tous les rayons, toutes les marques, une seule fois dans tous les magasins Padd pendant 6 mois, à compter de la date du retrait.

Ce chèque cadeau :

- - Ne donne droit à aucun remboursement ou échange de la part de la société

organisatrice après avoir utilisé celui-ci

- - il n'est pas valable sur padd.fr, les terrains de concours, l'opération padd@troc ou

promo de rentrée et/ou Salon.

- - Il n'est pas fractionnable sur plusieurs tickets de caisse.

- - Ne donne droit à aucun rendu de monnaie.

- Une casquette, une écharpe, un tapis, un licol PADD d'une valeur totale de 49.70€ (quarante-neuf euros et soixante-dix cents).

2 (deux) calendriers "1 bracelet, 1 cheval et moi" d'une valeur de 5€ (cinq euros) chacun.

Les photos des 12 (douze) gagnants pourront être utilisées pendant une durée d'un an, soit jusqu'au 30 novembre 2015 à 23h59 pour illustrer le profil de la page Facebook PADD - Le rendez-vous des cavaliers ou/et des rubriques sur www.padd.fr ou/et le journal @padd.

Les participants au jeu "1 bracelet, 1 cheval et moi" s'engagent à accepter la diffusion du calendrier, dans tous les magasins PADD. En effet, Le calendrier 2015 sera édité et distribué

gratuitement dans tous les magasins PADD (40 000 exemplaires au minimum). Visible sur le site Internet de Padd.fr, sur la page officielle Facebook de PADD - Le rendez-vous des cavaliers, et dans le journal @padd.

- Article 7 : Modalités de remise des dotations

Les 12 gagnants seront informés par courrier électronique, dans les 8 jours suivant la date de fin de délibération du Grand Jury. Le courrier électronique rappellera les coordonnées de la personne inscrite. A défaut de contestation desdites coordonnées dans le délai de 10 jours à compter de la réception du courrier électronique, celles-ci seront réputées validées.

Seuls les participants ayant inscrit une adresse email, un numéro de téléphone valide ainsi qu'une adresse postale au début du concours, pour les mineures une autorisation parentale, pourront prétendre à leurs lots.

Les gagnants seront invités à se rendre dans le magasin PADD le plus proche de chez eux, pour que leurs lots leur soient remis dans un délai de 5 mois soit le 30 avril 2015 dernier délai.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit. Les gagnants renoncent à réclamer à la société Formes Equestres tout dédommagement résultant d'un éventuel préjudice ou dommage occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation des lots.

Les participantes autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive ou erronée entraînera automatiquement l'élimination de la candidate du jeu-concours et l'annulation de sa dotation.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement indépendant de sa volonté rendant impossible l'exécution du «concours» dans les conditions initiales prévues), le concours était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

La société organisatrice se réserve le droit de changer unilatéralement les dotations, et de les substituer par des lots de même valeur en cas de problèmes liés à ses fournisseurs. Elle ne saurait être tenue responsable des retards et (ou) des pertes du fait des services postaux ou et / ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

- Article 8 : Remboursement

Pour les participants, accédant au présent jeu-concours à partir de la France métropolitaine via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé (à l'exception des abonnements câble, ADSL et forfaits incluant ou offrant les coûts de communication) les coûts de connexion engagés pour la participation au présent jeu-concours seront remboursés sur la base suivante : forfait : 0,26 € sur une base de 0,12€ la connexion + 0,02€ la minute supplémentaire.

Les participants qui en font la demande pourront également obtenir le remboursement du timbre de demande de règlement et de la fiche d'inscription et/ou du timbre ayant servi à la demande de remboursement (tarif lent en vigueur < 20g).

Les demandes doivent être adressées par écrit au plus tard dans un délai de 30 jours à compter du 30 octobre 2013 à minuit (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du jeu suivante - PADD, 14 rue de la cavalerie 75 015 Paris (en indiquant bien en objet : "1 bracelet, 1 cheval et moi")

Les demandes doivent mentionner les coordonnées complètes ainsi qu'une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès indiquant la date et l'heure de la connexion en la soulignant, un justificatif de domicile et un RIB. Les

remboursements seront effectués par virement bancaire effectué au plus tard 12 semaines après la demande.

Les correspondances présentant une anomalie (incomplètes, illisibles, insuffisamment affranchies) ainsi que tous justificatifs illisibles apparaissant comme falsifiés ou reçus après date ne pourront être pris en compte.

- Article 9 : Autorisation

Sauf avis contraire, les participantes reconnaissent et acceptent que les informations, commentaires, impressions et photographies transmis à la Société Organisatrice et/ou publiés par ses soins sur la page Facebook PADD dans le cadre de leur participation au

jeu-concours puissent faire l'objet d'un usage et d'une diffusion par la Société Organisatrice sur tout support, et notamment sur les sites Internet de la Société Organisatrice ainsi que dans les magazines « @padd le journal » à des fins promotionnelles en relation avec les produits commercialisés par la société PADD, pendant toute la durée du jeu-concours et jusqu'au 30 novembre 2015, sans que cet usage et cette diffusion puissent leur ouvrir droit à une quelconque contrepartie financière.

Du fait de votre autorisation que vous avez préalablement remplie et signée lors de l'envoi de votre formulaire d'inscription, les gagnants ne pourront s'opposer à une éventuelle utilisation gratuite de leur prénom, adresse (département), image animée ou non, voix, écrit, afin de servir de témoignage sauf s'ils renoncent à leur prix.

La société Formes Equestres se réserve le droit, sur autorisation expresse des participants, d'exploiter les informations nominatives des participants pour des besoins qui lui sont propres sur tous supports de son choix et / ou de les communiquer à ses partenaires commerciaux qui sont susceptibles de leur adresser directement des propositions commerciales.

- Article 10 : Respect des règles et Modération

Participer au jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants, ainsi qu'au respect de l'esprit du concours et d'autrui, concernant l'article 3.

Le Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider les gains de toute personne ne respectant pas totalement le règlement.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation au Jeu. Toute falsification entraîne l'élimination immédiate du Participant.

La Société Organisatrice pourra décider d'annuler le jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de l'inscription au Site ou de la détermination des participants.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification (carte d'identité, livret de famille ...) pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations au Jeu, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux participations des gagnants.

Tout participant qui dépose une photo non conforme à ce règlement, aura son profil et ses photos exclus du jeu sans préavis et recours contre la société organisatrice.

- Article 11 : Responsabilité

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue dans les cas suivants :

- Lorsque le présent jeu-concours doit être modifié, écourté ou annulé pour une cause indépendante de sa volonté ou en cas de nécessité justifiée. Les modifications alors apportées à ce règlement pourront éventuellement être publiées pendant le jeu concours. Elles seront considérées comme des annexes au présent règlement et seront consignées chez l'huissier détenteur du règlement.

- du fait d'une erreur d'acheminement de colis, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration et de toutes autres perturbations dans l'acheminement (grèves).

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du prix attribué et / ou du fait de son utilisation.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du site Internet Facebook empêchant toute validation d'inscription au jeu-concours.

La participation au présent « concours » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la société Formes Equestres ne saurait en aucune circonstance être déclarée responsable, sans que cette liste soit limitative, d'éventuels dysfonctionnements du réseau Internet ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du « concours ».

De plus, pour des raisons de faisabilité du « concours » et d'équité d'équipements dans les foyers, un délai minimum de résultats plausibles sera défini par Formes Equestres. En outre, la société Formes Equestres ne saurait être déclarée responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacements, délais de transmission, défaillances des circuits de communication, destruction, dégradation, accès non autorisé aux formulaires ou bulletins, non réception d'un formulaire ou bulletin n'ayant pas abouti pour des raisons de circulation sur Internet ou de défaillance technique de l'ordinateur d'un participant ou de toute personne liée à la participation du présent jeu, ou tout autre problème lié aux réseaux de télécommunications, aux ordinateurs en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels.

Article 12: Informatique et Libertés

Les informations communiquées au cours du jeu concours feront l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à l'usage interne de la Société Organisatrice. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Août 2004, tout participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression portant sur les données personnelles collectées par la Société organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite à :

FORMES EQUESTRES -PADD -14 rue de la cavalerie -75015 Paris

Les données collectées sont obligatoires pour participer au jeu concours. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu-concours seront réputées renoncer à leur participation.

La Société Organisatrice utilisera uniquement les données personnelles aux fins qui auront été indiquées au moment de l'inscription au Concours.

La Société Organisatrice ne transmettra à des tiers les données personnelles des participants que si ces derniers lui en auront donné expressément l'autorisation.

- Article 13 : Acceptation du règlement

La participation au concours photo "1 bracelet, 1 cheval et moi" implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Le règlement complet est déposé auprès de Gilles NICOLAS-Xavier SIBENALER- Manuel BECK huissiers de Justice associés.

Ce règlement est disponible sur le site Internet du concours.fr et sur la page officielle PADD- le rendez-vous des cavaliers sur Facebook, ou sur simple demande par écrit (sous pli suffisamment affranchi) envoyé avant le 30 octobre 2014 23h59 (cachet de la poste faisant foi) accompagnée des coordonnées complètes du demandeur, à l'adresse du concours :

FORMES EQUESTRES PADD

Concours PHOTO "1 bracelet, 1 cheval et moi" -14 rue de la cavalerie-75015 Paris- France

Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un avenant, lequel sera déposé auprès de Gilles NICOLAS-Xavier SIBENALER- Manuel BECK huissiers de Justice associés.

En cas de différence entre le règlement en ligne et celui déposé, seul le règlement déposé chez Huissier prévaut.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Société Organisatrice et la décision sera sans appel.

Règlement soumis à la loi Française

FORMES EQUESTRES : 10 rue du Général de Castelnau -75 015 Paris S.A.S au capital de 1 8589 878.00 €uros -RCS Paris B 318 827 003 - code APE 524 W

